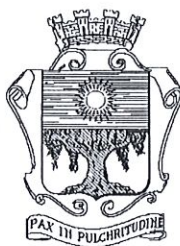


AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-05-DE  
Reçu le 07/07/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR  
MER – SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU -  
RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2018-2019

Séance Publique Ordinaire du 30 JUIN 2020  
A 20 heures au gymnase municipal « Pascal Manini »  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

PROCURATIONS : Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN,

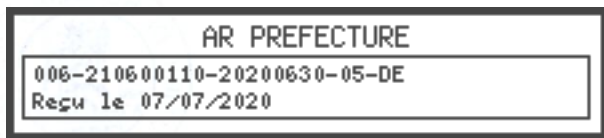
QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 23 juin 2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

V – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER –  
SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT  
D'ACTIVITE SAISON 2018-2019

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3,  
Vu le code de la commande publique, notamment son article L3131-5,  
Vu le contrat de délégation de service public du 11 juin 2012 et les avenants s'y rapportant,  
Vu le rapport d'activités 2018/2019 du 09 juin 2020 établi par la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu,  
Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que la commune a conclu le 11 juin 2012 avec la société d'exploitation du casino de Beaulieu, sis 4, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, un contrat de délégation de service public portant d'une part sur les activités de jeux de hasard et d'argent, d'animations et de restauration et d'autre part sur l'occupation du Casino de Beaulieu.

Considérant qu'au titre des dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au concessionnaire de produire chaque année un rapport retraçant l'intégralité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité de service.

Considérant que la commune a été destinataire le 09 juin 2020 du rapport d'activités 2018/2019 de la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu comportant toutes les informations spécifiques à l'activité du Casino, ainsi qu'à son exploitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,

- Prend acte du rapport d'activité du Casino pour la saison 2018/2019 qui lui est présenté.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.